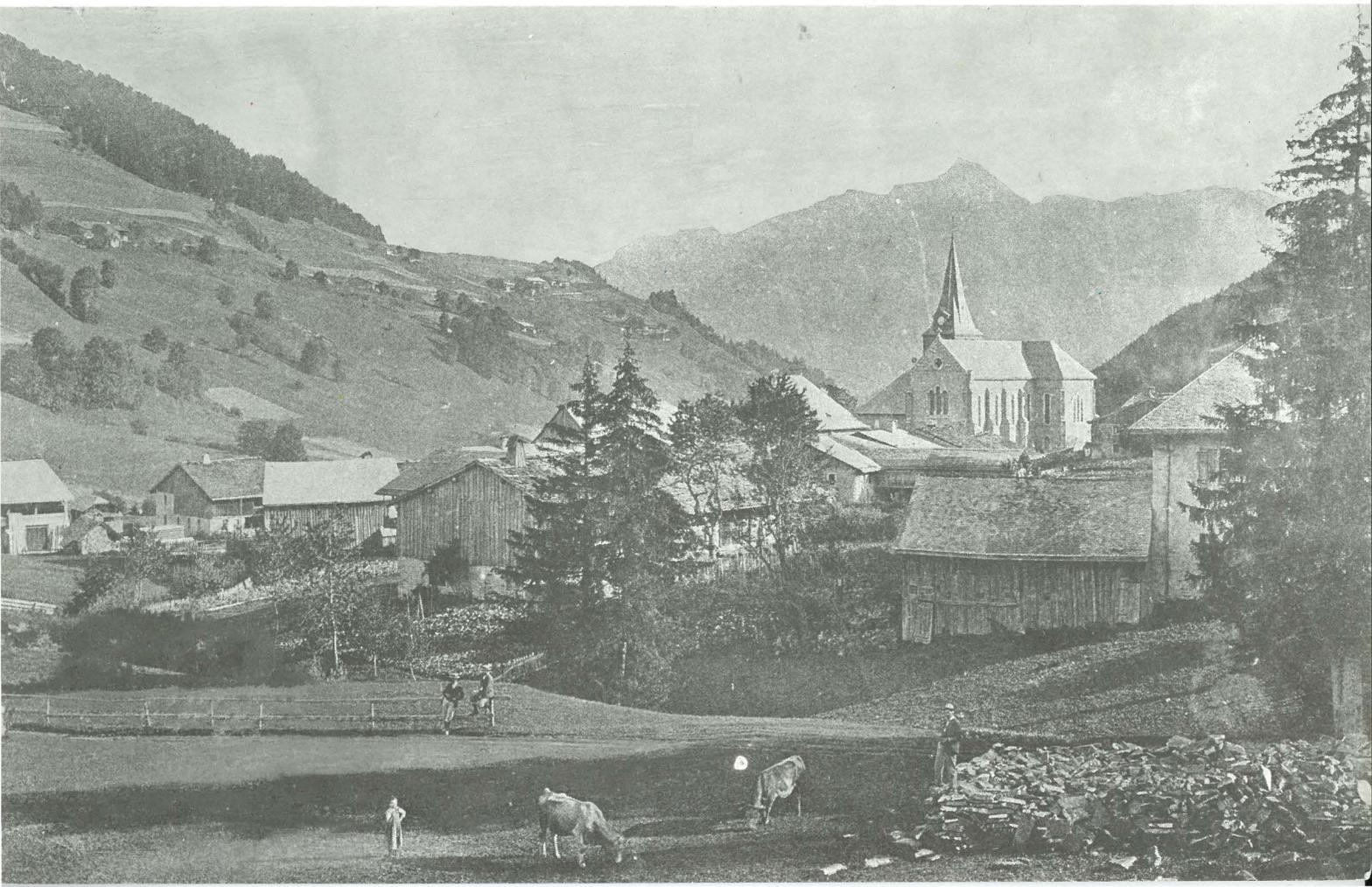


# LA VIE GÉTOISE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL  
DE LA COMMUNE DES GETS

*N° 11 - Décembre 1980*



# Année scolaire 1979-1980

Directrice :  
Mme Michelle PERNOLLET



Institutrice :  
Mme Michèle BAUD

Institutrice :  
Mme Marcelle PASQUIER



# EDITORIAL

---

*Le début de l'année marque la période des vœux.*

*Le Conseil Municipal présente les siens à tous les Gêtois d'origine, permanents, saisonniers ainsi qu'à tous ceux qui ont fait de notre pays leur lieu de séjour.*

*Que cette année nouvelle soit pour eux et leurs familles une année heureuse. L'année écoulée a vu d'importantes réalisations sur le plan communal.*

*La modernisation complète des installations du Mont-Chéry grâce aux constructions de la télécabine, du télésiège de la Grande Ourse ainsi que de l'ensemble restaurant et brasserie de la station supérieure.*

*Le parking couvert de 285 places permettant un accès direct à la télécabine des Chavannes et répondant à une nécessité en raison de l'encombrement des voitures.*

*L'élargissement de la route des Perrières à La Vouagère. La réfection complète de la route du Chot ainsi que de l'adduction d'eau avec la participation de la ville de Noisy-le-Grand.*

*La route d'accès à la station supérieure du Mont-Chéry, la réfection de la toiture et des façades des écoles et mairie.*

*Ces travaux ont été réalisés en un temps record, malgré des conditions atmosphériques défavorables, grâce au dynamisme des entreprises et aussi du personnel communal.*

*Le tourisme est devenu la principale et pour la plupart des Gêtois la seule source de revenus. Nous pensons que ces investissements servent les intérêts généraux et ceux de chacun d'entre nous. Nous sommes également conscients de la charge financière nouvelle qui en résulte pour la commune. Elle est heureusement allégée par les excellents résultats de notre Régie Communale des Remontées Mécaniques durant ces dernières années.*

*Nous ne devons pourtant pas sombrer dans l'euphorie et mésestimer les risques d'une possible récession dans le tourisme et des répercussions qu'elle aurait chez nous. C'est pourquoi notre station doit s'orienter vers un tourisme de qualité.*

*L'accueil, la propreté de notre commune, les distractions, les fêtes, le fleurissement en été, le respect des règlements sont l'affaire de tous au service de ceux grâce à qui notre village vit et se développe.*

*Le Conseil Municipal.*

# COMPTE ADMINISTRATIF 1979

## COMMUNE

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES :

dont,

Denrées et fournitures .....	193.843,88
Frais de personnel .....	1.317.348,96
Impôts et taxes .....	57.613,00
Travaux et services extérieurs .....	1.008.677,97
Participation et contingents .....	578.251,87
Allocations, subventions .....	977.957,37
Frais de gestion générale .....	228.708,98
Frais financiers .....	674.412,12
Restitution taxes locales .....	8.844,00
Charges exceptionnelles .....	1.396,40
Prélèvement pour dépenses d'investissement .....	715.579,08
Excédent de clôture .....	1.528.747,17

**Total des dépenses** ..... **7.291.380,80**

#### RECETTES :

dont,

Produits de l'exploitation .....	483.468,65
Produits domaniaux .....	677.509,47
Produits financiers .....	27.920,05
Recouvrements, subventions .....	66.217,40
Part représentative d'anciens produits fiscaux .....	3.467.910,00
Impôts indirects .....	205.697,56
Contributions directes .....	1.569.735,00
Produits antérieurs .....	792.922,67

**Total des recettes** ..... **7.291.380,80**

### II. SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES :

dont,

Emprunts .....	508.460,62
Construction de tennis .....	339.923,01
Acquisition matériel et mobilier .....	15.024,75
Construction école de ski .....	127.342,59
Construction garages communaux .....	389.982,29
Aménagement mairie-école .....	189.589,51
Voies et réseaux .....	574.981,13
Construction de tennis .....	242.035,50
Réémetteur 3 <sup>e</sup> chaîne .....	14.079,60
Agrandissement du cimetière .....	276.406,34
Divers .....	31.692,59
Reste à réaliser .....	978.500,00

**Total des dépenses** ..... **3.688.017,93**

#### RECETTES :

dont,

Excédent d'investissements reporté .....	424.793,01
Subventions d'équipement .....	245.228,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement .....	715.579,08
Fonds de compensation de la T.V.A. ....	83.224,00
Taxe locale d'équipement .....	186.658,84
Emprunts : voirie, travaux protection des eaux, cimetière, tennis, chemin de Lassare .....	2.030.000,00
Aliénation de matériel, outillage, mobilier .....	2.500,00
Dépôts de cautionnements récupérés .....	35,00

**Total des recettes** ..... **3.688.017,93**

# COMPTE ADMINISTRATIF 1979

## SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES :

dont,

Travaux, fournitures .....	18.499,71
Frais de gestion .....	492,00
Frais financiers .....	61.100,23
Excédent ordinaire capitalisé .....	35.588,25

**Total des dépenses .....** **115.680,19**

#### RECETTES :

dont,

Redevance d'assainissement .....	42.288,62
Subventions d'exploitation reçues .....	73.391,57

**Total des recettes .....** **115.680,19**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES :

dont,

Remboursements d'emprunts .....	35.588,25
Travaux neufs .....	3.500.483,09

**Total des dépenses .....** **3.536.071,34**

#### RECETTES :

dont,

Subventions d'équipements .....	791.626,00
Excédents ordinaires capitalisés .....	35.588,25
Emprunts .....	1.850.000,00
Excédent reporté .....	479.278,87

**Total des recettes .....** **3.156.493,12**

## BUREAU D'AIDE SOCIALE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES :

dont,

Droits d'enregistrement .....	203,00
Acquisition petit matériel, outillage .....	242,60
Repas des personnes âgées et autres prestations .....	22.708,70
Secours en argent .....	7.350,00

**Total des dépenses .....** **30.504,30**

#### RECETTES :

dont,

Part sur impôt spectacles .....	983,34
Produit de quêtes .....	300,00
Excédent de fonctionnement reporté .....	80.381,32

**Total des recettes .....** **81.664,66**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

NÉANT

# RÉGIE COMMUNALE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES :

dont,

Denrées et fournitures .....	126.443,15
Frais de personnel .....	2.413.327,54
Impôts et taxes .....	14.647,65
Travaux et services extérieurs .....	995.454,12
Participations et contingents .....	397.140,82
Frais de gestion générale .....	183.152,13
Frais financiers .....	309.189,28
Prélèvements pour dépenses d'investissement .....	627.616,93
Excédent de fonctionnement de clôture .....	2.984.935,57

**Total des dépenses .....** 8.051.907,19

### RECETTES :

dont,

Produit de l'exploitation .....	6.997.720,89
Produits domaniaux .....	5.360,00
Recouvrements subventions .....	22.125,90
Produits antérieurs .....	1.026.700,40

**Total des recettes .....** 8.051.907,19

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES :

dont,

Remboursements d'emprunts .....	475.596,24
Acquisition de mobilier .....	1.545,26
Acquisition matériel outillage .....	640.988,25
Parkings des Perrières .....	9.689,91
Travaux de pistes .....	120.989,19
Parkings souterrains .....	59.168,08
Télésièges des Ys .....	10.440,00
Téléski du Grand Cry .....	2.500,00

**Total des dépenses .....** 1.320.916,93

### RECETTES :

dont,

Subventions pour travaux de pistes .....	60.000,00
Prélèvements sur recettes de fonctionnement .....	627.616,93
Participation à des travaux, parkings souterrains .....	633.300,00

**Total des recettes .....** 1.320.916,93

# MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE 1979

## NAISSANCES

○ *A l'intérieur de la commune : néant*

○ *A l'extérieur de la commune :*

COUTURIER Isabelle, née le 28 janvier à Annemasse, fille de Jacques et de Françoise Courtiau, « La Turche ».

COUTURIER Laeticia, née le 28 janvier à Annemasse, fille de Jacques et de Françoise Courtiau, « La Turche ».

FONTENIAUD Céline, née le 27 février à Annemasse, fille de Michel et de Marine Anthonioz-Rossiaux, « Le Marderêt ».

KOCAK Mükremin, née le 11 mars à Cluses, fille de Emin et de Asiye Polat, « Le Château ».

COMBEPINE Virginie Karine, née le 23 mars à Thonon, fille de Pierre et de Annick Gérard, chalet « Alaska ».

TRIPODI Carmelle, née le 11 avril à Bonneville, fille de Bruno et de Josiane Maignan, chef-lieu.

BLANC Lucile Brigitte Paul-Marie, née le 28 mai à Cluses, fille de Jean-Paul et de Thérèse Huillet, « Le Bénévy ».

TROMBERT Julien Clément, né le 7 juin à Bonneville, fils de François et de Marie-Antoinette Pellet, « Le Clos Fleuri ».

BAUD Laurent Bernard Claude, né le 11 juin à Thonon, fils de Bernard et de Claudine Bottichio, « L'Etrivaz ».

BAUD Amandine Manuelle Clothilde, née le 22 juin à Annemasse, fille de Daniel et de Danièle Foichat, « Le Pour-Nant ».

PATIN Delphine, née le 18 juillet à Thonon, fille de Louis et de Elisabeth Forge, « La Cheminée Gêtoise ».

ANTHONIOZ Gérard Guy, né le 25 juillet à Cluses, fils de Georges et de Marie-Christine Coppel, « Les Clos ».

COPPEL Elodie Magalie Marie, née le 15 août à Annemasse, fille de Didier et de Carole Moëne, « Les Girolles ».

ANTHONIOZ Marina Françoise, née le 7 septembre à Cluses, fille de Bernard et de Simone Premat, « L'Isba ».

BERROT Aurélie Mireille Emilie, née le 18 septembre à Annemasse, fille de Yves et de Bénédicte Gandaux, « Le Schuss ».

COPPEL Nicolas, né le 24 septembre à Annemasse, fils de Jacques et de Dominique Dumol, « L'Orée des Pistes ».

COPPEL Ingrid Sophie, née le 17 octobre à Cluses, fille de Michel et de Jeanne Richard, « Les Hôtellères ».

BLANC Yohann Jérôme, né le 3 novembre à Annemasse, fils de Michel et de Marie-Thérèse Rosset, « Le Marjorie ».

## MARIAGES

○ *A l'intérieur de la commune :*

Le 14 avril : MONNET Francis Marie Raymond, ingénieur, demeurant aux Gets, « Le Bénévy » et Véronique Brigitte Monique Marie Joseph DEVYS, étudiante demeurant à Roubaix (Nord), 157, rue Gustave-Delory.

Le 9 juin : POUPON Michel Roland, monteur en chauffage sanitaire, demeurant aux Gets, « Le Clos Savoyard », et Annette Marguerite Lucienne IBOUD, serveuse, demeurant à Annemasse, Château-Rouge, résidant aux Gets, « Le Clos Savoyard ».

Le 23 juin : GOBINOT Jean Marie Wadislas Jules, électricien, demeurant aux Gets, « L'Etrivaz », et Marie Christine MASSARIOL, secrétaire, demeurant à Lyon 8<sup>e</sup>, 106, avenue Paul-Santy, et résidant aux Gets, « L'Etrivaz ».

Le 1<sup>er</sup> septembre : MUGNIER Gilles Emile, étudiant en médecine, demeurant aux Gets, hôtel « Mont-Chéry », et Chantal Yvonne Emma LAPIERRE, secrétaire-comptable demeurant à Cluses, 11, rue François-Bochut.

Le 20 octobre : GRANGE Joël Lucien, maçon, demeurant à Taninges, Rond, et Dominique Isaline MUGNIER, employée de bureau, demeurant aux Gets, « Le Bénévy ».

Le 31 décembre : GOSSELIN Daniel Gabriel Jean, artisan, demeurant à Coudray-en-Vexin (Eure), et Danièle Fernande Jeanne GAILLON, sans profession demeurant à Veules-les-Roses (Seine-Maritime), résidant aux Gets, chalet « Fleur des Alpes ».

○ *A l'extérieur de la commune :*

Le 2 juin à Morzine : COPPEL Michel Fernand, chauffeur, demeurant aux Gets, « La Pierre », et Jeanne Richard, vendeuse, demeurant à Morzine, « Les Udrezants ».

Le 9 juin à La Croix-de-la-Rochette (Savoie) : PERNOLLET Régis Constant, menuisier, demeurant aux Gets, « Les Grangettes », et Annie Germaine Brunet, serveuse, demeurant La Croix-de-la-Rochette.

Le 28 juillet à Saint-Lumine-de-Clisson (Loire-Atlantique) : ANTHONIOZ Jean Louis Henri, frigoriste, demeurant aux Gets, « Soleil Levant », et Gisèle Marcelle Marie PIFFETEAU, serveuse, demeurant à Saint-Lumine-de-Clisson, « La Grossière ».

Le 8 septembre à Lully : HERITIER Eric, ambulancier, demeurant aux Gets, et Gisèle CHRISTINAZ, secrétaire, demeurant à Lully.

Le 8 septembre à Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire : FRANÇOIS Philippe Michel Emile, V.R.P., demeurant à Saint-Jean-Saint-Maurice, et Jacqueline Marie Alice VILLARD, commerçante, demeurant aux Gets, « Le Val d'Or ».

Le 27 octobre à Marignier : GANDAUX Jean Paul, pâtissier, demeurant aux Gets, « Le Schuss », et Chantal Michèle Raymonde DESCHAMPS, vendeuse en confiserie, demeurant à Marignier, « La Plaine ».

## DÉCÈS

○ *A l'intérieur de la commune :*

SPIRITO Marcel François, fils de François et de Conception Maggiasco, époux de Desamparados Portes, décédé le 25 mars, 78 ans.

BAUD Françoise Marie Angèle, fille de François et de Marie Anthonioz, veuve de Armand Louis Blanc, décédée le 12 mai, 82 ans.

PERNOLLET Marie Aurélie, fille de Joseph Ernest et de Marie Eugénie Pernollet, célibataire, décédée le 12 mai, 66 ans.

BASTARD Jean François Elie, fils de Jean Claude et de Françoise Joséphine Alice Ducretet, époux de Emma Jordan, décédé le 3 juin, 46 ans.

BAUD Jean Martial, fils de Célestin et de Jeanne Marie Françoise Ramel, célibataire, décédé le 23 juillet, 49 ans.

ANTHONIOZ Valentin, fils de Henri Jean Marie et de Edmondine Eugénie Martin, célibataire, décédé le 17 août, 74 ans.

BAUD Jean Joseph Marie, fils de Joseph Marie et de Marie Joseph Léonie Anthonioz, époux de Monique Janine Grenard, décédé le 9 septembre, 60 ans.

PERNOLLET Jean Marie, fils de Constant Joseph et de Herménie Noémie Anthonioz, célibataire, décédé le 9 novembre, 57 ans.

COPPEL Adèle Joséphine, fille de Jean-Pierre et de Céline Héritier, veuve de Eugène Jean Louis Pernollet, décédée le 10 novembre, 77 ans.

○ *A l'extérieur de la commune :*

Le 11 janvier : BASTARD Léon Georges Michel, né aux Gets le 6 mai 1918, décédé le 11 janvier à Annecy.

Le 15 janvier : BERGOEND Marie Lina, née aux Gets le 21 mars 1894, décédée le 15 janvier à Saint-Claude (Jura).

Le 5 février : ANTHONIOZ Jean Claude Alfred Marie, né aux Gets le 5 octobre 1913, décédé le 5 février à Passy.

Le 31 mai : ANTHONIOZ Victor, né aux Gets le 15 avril 1910, décédé le 31 mai à Reignier.

Le 11 novembre : PERNET-COUDRIER Yvonne Germaine Yolande, née aux Gets le 13 juillet 1901, décédée le 11 novembre à La Rochesur-Foron.

Le 29 novembre 1979 : BASTARD Marie Philomène, née aux Gets, le 16 juillet 1903, décédée le 29 novembre 1979 à Lyon (5<sup>e</sup>).

LE SOURIRE EST À L'HUMANITÉ CE QUE LE SOLEIL EST AUX FLEURS.

# Délibérations du conseil municipal - Année 1980

## 3-01-1980

- Etablissement d'une convention entre la régie des Remontées Mécaniques et le syndicat de Joux-Plane pour la facturation de travaux ;
- Concours des Ponts et Chaussées pour étude et exécution du projet d'élargissement de la V.C. 109 dite « du Château » ;
- Aide gratuite de la D.D.E., pour le projet de lotissement du Char-Rond ;
- Attribution de subventions diverses ;
- Accord général entre les remontées mécaniques pour établir une convention fixant la répartition des recettes station.

## 21-01-1980

- Approbation du marché Novarina pour commande de tuyaux.
- Cautionnement des prêts de 2.100.000 F et 1.700.000 F en faveur du Syndicat Intercommunal de Joux-Plane.
- Demande de D.U.P. pour l'acquisition de l'hôtel Beau-Site.
- Participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame.
- Demande de subvention de 300.00 F pour le parc souterrain.
- Participation communale aux frais de stage d'employés de téléskis.
- Demande de mise en appel d'offres après sélection des entreprises pour le parc souterrain.
- Rectification du rôle d'eau et d'assainissement.
- Fixation de tarifs d'utilisation du matériel communal.

## 11-02-1980

- Demande de subvention pour les travaux de rénovation de la mairie.
- Demande de création d'une zone d'intervention foncière sur les zones U du P.O.S.
- Acquisition d'un véhicule R4 pour le service voirie.
- Demande de mise en appel d'offres des travaux de rénovation de la mairie.

## 18-02-1980

- Participation de l'architecte consultant au projet du lotissement communal du Char-Rond.
- Concours de la D.D.E. pour l'aide technique à la gestion de la voirie communale.
- Avenant n° 1 au marché Caporale pour l'élargissement de la route de Magy.
- Participation de la commune au S.I.V.O.M. de la Vallée d'Aulps pour les charges de fonctionnement à l'enlèvement des ordures ménagères.
- Indemnisation des propriétaires de bois situés sur le passage de la ligne électrique de Bonnavaz.
- Recherche de financement pour la construction de la télécabine du Mont-Chéry.

## 29-02-1980

- Acquisition de terrains pour l'élargissement de la V.C. 222 dite de La Croisette.
- Virements de crédits entre chapitres pour les budgets communaux.

## 27-03-1980

- Acquisition de terrains pour l'aménagement de la gare inférieure du télécabine du Mont-Chéry.
- Election de 5 administrateurs au conseil d'administration de la SAEM, du Mont-Chéry.

## 14-01-1980

- Accord pour le ramassage du verre par le S.I.V.O.M., du Haut-Giffre.
- Approbation du financement définitif des travaux d'éclairage public réalisés en 1976.
- Approbation du marché de fourniture de tuyaux Pont-à-Mousson.
- Réalisation d'un prêt de 6.000.000 F auprès de la Caisse des Dépôts pour la construction du parc souterrain.

## 5-05-1980

- Recherche de financement pour la construction des télésièges de Nabor et de la Grande Ourse.
- Approbation du procès-verbal d'appel d'offres pour les travaux de réfection du bâtiment de la mairie.
- Marché négocié avec l'entreprise Caporale pour l'élargissement de la route du Chot.
- Marché négocié pour la réfection du bâtiment mairie pour les lots 2, 3 et 4.
- Assujettissement du personnel permanent non titulaire à un régime de prévoyance.
- Approbation du procès-verbal d'appel d'offres pour les travaux de génie civil du parc souterrain.
- Election du président de la SAEM, du Mont-Chéry.

## 19-05-1980

- Prolongation du délai d'exécution du marché Degremont pour la station d'épuration dû à la construction du bâtiment.
- Prorogation de déclaration d'utilité publique des VC N° 1 et 202 de Magy.

## 2-06-1980

- Avenant n° 1 au marché Montessuit pour la pose des trottoirs.
- Révision des indemnités relatives aux droits de passage de la ligne de la télécabine des Chavannes.
- Contrat d'ingénierie avec M. Jeannot, architecte pour les aménagements architecturaux du parc souterrain.
- Mission de maîtrise d'œuvre confiée à la D.D.E. pour les travaux de construction des télésièges de Nabor et de la Grande Ourse.

- Acquisition de terrains pour l'élargissement de la rue « des Sœurs ».
- Convention avec M. Portay, géomètre pour l'exécution de travaux communaux.

## 23-06-1980

- Approbation du procès-verbal établi après les soumissions relatives à la vente de la Jeep des pompiers.
- Acceptation du programme des travaux de chaussée.
- Financement de la sortie annuelle des anciens.
- Acquisition d'un véhicule Estafette Renault pour la régie communale.
- Gestion de la station d'épuration confiée à la régie départementale d'assistance.
- Choix d'un local de référence pour une cotisation minimum de taxe professionnelle.
- Demande de mise en appel d'offres des travaux de ventilation du parc souterrain.
- Prorogation de la déclaration d'utilité publique pour la V.C. 211 entre Les Cornuts et La Combe.
- Création d'un poste permanent d'O.E.V.P.

## 7-07-1980

- Convention régissant les rapports entre la commune et la SAEM du Mont-Chéry.
- Avenant n° 1 au marché Caporale pour les travaux d'élargissement de la route du Chot.
- Demande de mise en appel d'offres pour les travaux d'aménagements architecturaux du parc souterrain.
- Avenant n° 2 au marché vitrerie pour les travaux du bâtiment à usage de garages.
- Concours de la D.D.E. en tant que conducteur d'opération pour la construction des gares du télécabine du Mont-Chéry.
- Approbation des comptes administratifs 1979.

## 4-08-1980

- Création d'un poste permanent de conducteur poids lourds.
- Emprunts auprès du Crédit Hôtelier et du Crédit National pour la construction des gares et du télécabine du Mont-Chéry, des télésièges de Nabor et de la Grande Ourse pour un montant total de 20.000.000 F.
- Approbation du projet d'éclairage public du chef-lieu et de la R.N. 202.
- Approbation de l'état des indemnités à verser aux propriétaires de bois concernés par la route forestière de Lassare, par la station d'épuration et par la piste de fond des Chavannes.

## 25-08-1980

- Marché négocié Montaz-Mautino pour la télécabine du Mont-Chéry.
- Demande de classement dans le réseau départemental des V.C. n° 3, 206, 216.
- Avenant n° 1 au marché Locatelli relatif à la construction du bâtiment de la station d'épuration.
- Acquisition du système Ascot, pour le contrôle automatique sur les remontées mécaniques.
- Approbation du procès-verbal d'appel d'offres de la ventilation du parc souterrain.

## 15-09-1980

- Acquisition d'une licence IV pour le restaurant du Belvédère au Mont-Chéry.
- Marché avec Véritas, pour le contrôle technique des constructions des gares de la télécabine du Mont-Chéry.
- Marché Pomagalski pour la construction du télésiège de Nabor.
- Marché Montaz-Mautino pour la construction du télésiège de la Grande Ourse.
- Approbation du procès-verbal d'appel d'offres pour la construction des bâtiments du Mont-Chéry.
- Marché d'ingénierie avec M. Dutruel, architecte chargé de la construction des gares du Mont-Chéry.
- Approbation du procès-verbal d'appel d'offres pour la fourniture de fuel 80-81.
- Approbation des aménagements architecturaux du parc souterrain.
- Attribution de subventions.
- Garantie communale à l'office du tourisme pour le prêt contracté pour acquérir 34 des actions de la Société du Mont-Chéry.
- Mise en gérance de l'hôtel Beau-Sitg.
- Demande de déclaration d'utilité publique pour la construction des télésièges du Vaffieux et des Ys.

## 3-11-1980

- Acquisition d'une chargeuse pelleuse Case.
- Approbation du procès-verbal de réception des offres remise pour l'achat du foin.
- Acquisition de terrain pour la V.C. dite « du pied de l'Adroit ».
- Marché de location d'une dameuse Kassbohrer.

## 24-11-1980

- Etablissement du prix de vente des caveaux dans le nouveau cimetière.
- Attribution de primes à la vache et hectares fauchés.
- Etablissement de la tarification pour l'utilisation du parc souterrain.

## 8-12-1980

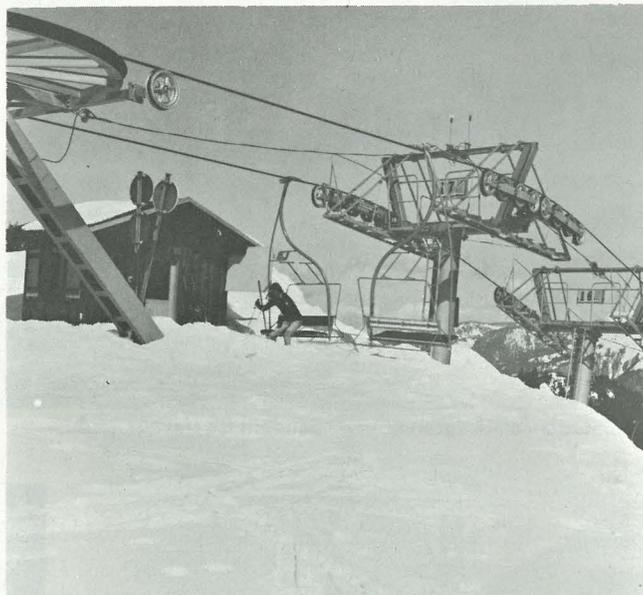
- Contrat d'assistance pour une année avec la S.O.T.E.S.T. pour la gestion du parc souterrain.
- Convention d'affermage des installations entre la commune et la SAEM du Mont-Chéry.
- Acquisition d'une remorque pour transfert de matériel.
- Convention avec l'office du tourisme pour l'organisation des secours sur pistes.

# Le télésiège de La Charniaz

réalisé par le Syndicat intercommunal de Jouxplane, il a été mis en service au début de l'année 1980.



Il assure la liaison entre les champs de neige des Chavannes et de Nyon et il dessert une belle piste entre Les Combettes et la Tête des Crêts, dans un cadre magnifique.



En trois mois il a transporté plus de 100.000 skieurs.



Le 8 mars 1980,  
il est inauguré officiellement  
par M. Frouté, sous-préfet de Thonon.  
Le voici coupant le ruban tricolore.

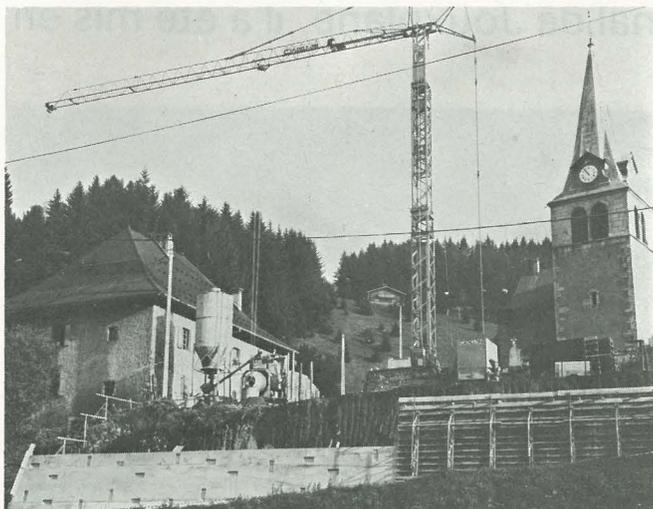


M. Joseph Mugnier,  
maire des Gets,  
président du Syndicat intercommunal  
de Jouxplane,  
prononce une allocution.  
(Photos mairie)

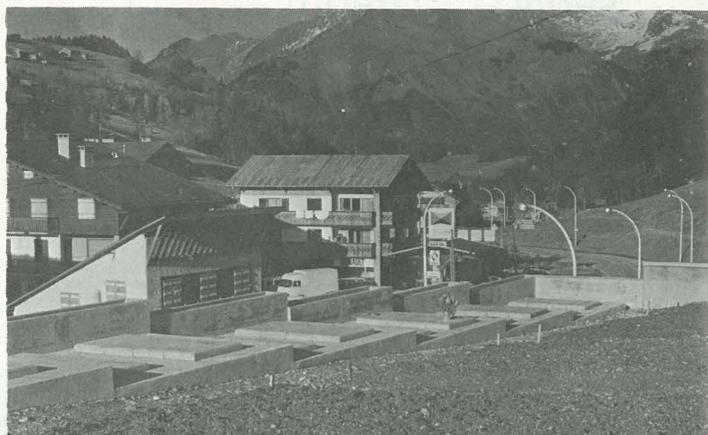
*Il y a pire que d'avoir les mains sales, c'est de se les laver de tout.*

J.-P. SARTRE.

# LES TRAVAUX COMMUNAUX



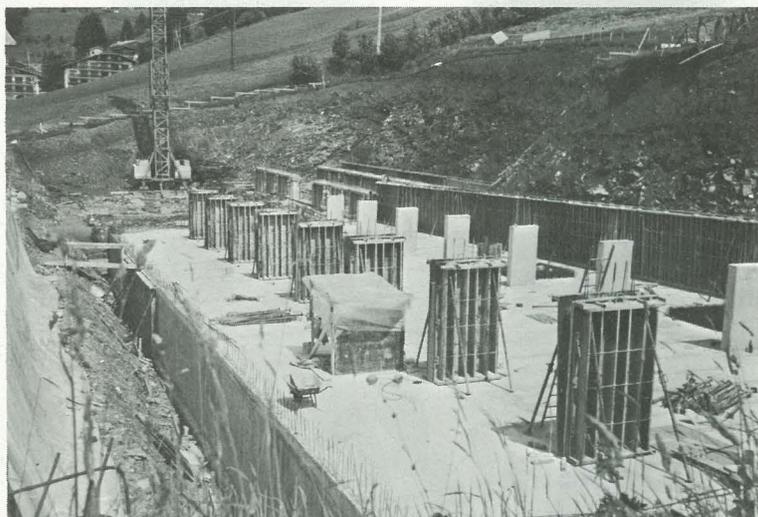
Le cimetière a été agrandi. Voici pendant les travaux... ▲



... et les travaux terminés. ▲



Un garage de 285 places a été construit autour de la gare inférieure de la télécabine des Chavannes. Vue de l'excavation. ▲



Les travaux en cours en septembre. Tout sera terminé pour l'hiver 80/81. ▲

... de La Chaudannaz, qui est maintenant terminée. ▼

(Photos mairie)

Un important collecteur d'eaux pluviales et d'égouts (système séparatif) a été réalisé au milieu de la R.D. 902, de l'hôtel Beau-Site jusqu'aux Clos. La colonne d'égouts sera prolongée jusqu'à la station d'épuration... ▼



# EN 1979 ET 1980



Les travaux de réfection des installations du Mont-Chéry ont été réalisés en un temps record. En juin, les anciennes installations sont démolies ; il ne reste qu'un trou béant.



En décembre, le gros œuvre est terminé, la télécabine, les deux télésièges sont en état de fonctionner.



La gare du haut, magnifiquement conçue, abritera un restaurant et une salle hors-sac. De là partiront de nombreuses pistes de fond en direction de Mont-Caly, du col de l'Encrenaz et de la Sarre. ▲



Pour poser les pylones, on a utilisé l'hélicoptère. ▲

L'hiver dernier, le télésiègi du Grand Cri a été mis en service, apportant un complément à l'équipement des Chavannes. ▼



Notre section de feu a été dotée d'un nouveau véhicule.

(Photos mairie)



# La vie de n

M. Arsène Blanc  
et son épouse  
née Marthe Beroënd fêtaient  
leurs 50 années de mariage,  
ainsi que M. Eugène Delavay  
et son épouse  
née Jeanne Pernollet. ▼



En mai dernier,  
M. François-Marie Beroënd ▲  
et son épouse  
née Marie Anthonioz  
fêtaient leur  
60<sup>e</sup> année de mariage.

*La vie est une rose,  
chaque pétale est une illusion,  
chaque épine une réalité.*

Chaque année,  
le bureau d'aide sociale  
offre un repas aux personnes du 3<sup>e</sup> âge.  
Voici une partie des convives en 1979. ▶



Les voici à nouveau en 1980,  
aux Chavannes,  
avant de se mettre à table  
au restaurant du personnel communal ▶



# os anciens

La sortie annuelle est devenue une tradition. En 1980, l'itinéraire choisi a été le Nord de l'Italie. Une partie du groupe pose devant le lac Majeur à Stresa. En arrière plan les Iles Borromées. ▶



Le sourire est de rigueur. ◀

(Photos mairie)

*Ce que l'homme redoute par-dessus tout, c'est de se croire ou de se savoir inutile.*

Une petite halte pour se désaltérer ▶





Au cours des cérémonies du 11 novembre 1980, M. François-Marie Bergoënd, du Pré, classe 13, ancien combattant 14-18, s'est vu remettre la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Voici M. Jacques Costantini, un ancien déporté 39-45, lui remettant les insignes.

M. Bergoënd est heureux de revoir son camarade Alfred Ramel, classe 12, originaire des Gets, demeurant à Mieussy, lui aussi chevalier de la Légion d'honneur.



Nos anciens poilus ont fière allure. On reconnaît, au premier plan, MM. Alfred Ramel, Claudius Pernollet, Joseph Grevaz et François-Marie Bergoënd. Au second plan, MM. Joseph Mugnier, maire, et Joseph Marjollet, un ancien d'Indochine qui s'est vu remettre la croix du combattant.



# Décor chez Anc Comba

# ations nos iens ttants



C'est un long cortège qui se rend à l'église pour la cérémonie religieuse.

La batterie-fanfare et la compagnie des sapeurs-pompiers participent également à la commémoration de l'Armistice.

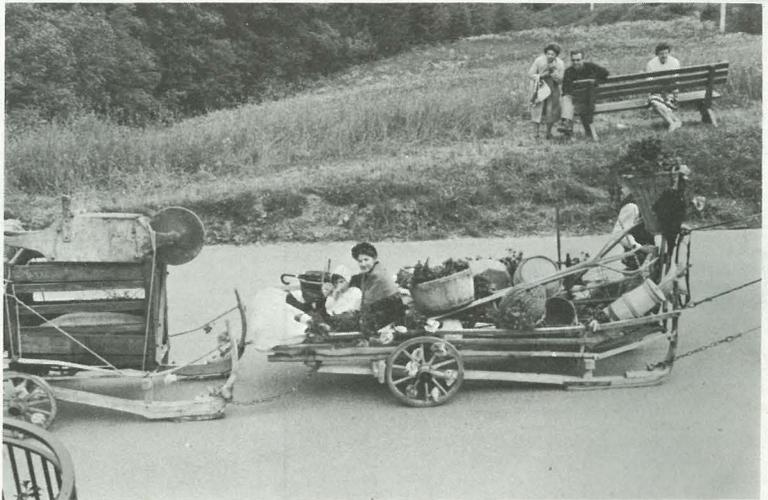
En présence d'une foule nombreuse M. Joseph Mugnier, maire, prononce une allocution.  
(Photos mairie)



# QUELQUES PHOTOS DU DEFILE ET DE LA FETE "LES



Alfred est venu de Magy avec son cheval et son « berrot »...

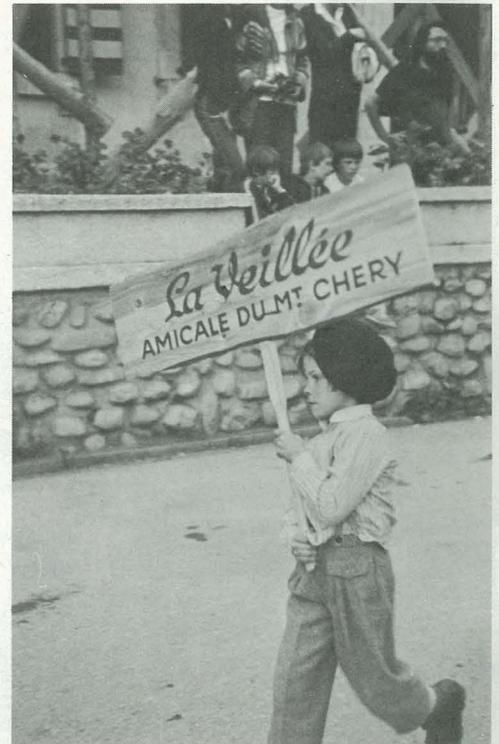


... sur lequel avaient pris place Yvette, son bébé et le matériel pour la montagne.

*Aimer, ce n'est pas donner  
mais partager.*

50 ans de mariage, toujours alertes et disponibles  
pour participer aux fêtes locales.

(Photos mairie)



Tous les âges participent à la fête et ce jeune porteur de pancarte ne céderait pas sa place !...

# DE CHARS DU 20 JUILLET 1980 GETS AUTREFOIS" DU 17 AOUT



En fouillant le grenier on a trouvé de quoi habiller cette fillette et sa mémé.



Avant de se rendre à la fête on fait le point de la situation...

Munis de ses instruments de travail,  
on traverse fièrement le village.



En peu de temps, ce mouton sera tondu ;  
sa laine servira à faire de bonnes chaussettes.

(Photos mairie)





Brillamment conduite par un président en pleine forme...

*Apprends à saisir le bonheur, car le bonheur est toujours là. GOETHE.*

... la batterie-fanfare municipale « Lou Rossignolets » apporte son concours à toutes les manifestations locales.



## LE SAVIONS-NOUS ?

— 75 % des êtres humains disposent de 20 % des ressources mondiales, soit un rapport de 1 à 12.

— Le revenu moyen par tête d'habitant est de 30.000 F aux U.S.A., de 24.000 F en France, de 330 F au Mali, de 295 F en Haute-Volta.

— Le Tiers Monde dispose de 32 % des ressources minières connues pour 62 % de la population.

— En l'an 2000, il y aura 7 milliards d'humains sur terre. Combien de centaines de millions d'affamés ? Le Bangladesh comptera alors 1000 habitants au km<sup>2</sup>.

— Quand les pays riches « prêtent » ou « donnent » 7 à 8 F d'aide au Tiers Monde (dont la plus grande partie ne quitte même pas nos banques), ils consacrent 100 F aux dépenses militaires (officielles...).



L'association artistique « Les Gaudriolles » a vu le jour en 1979. Ses soirées théâtrales connaissent un grand succès, grâce à de véritables artistes. (Photos mairie)

# OS SOCIÉTÉS



Le jeune groupe folklorique « Lou Pâttorets » s'est produit plusieurs fois au cours de l'été 80.



Avant le départ pour le grand prix scolaire, les enfants piaffent d'impatience.



C'est l'heure des récompenses...



... et des gâteries.



Chaque année, le Vélo-Club organise la course des anciens champions. En voici quelques-uns avant le départ.



La Ruche en 1979.

(Photos mairie)

*Gémir sur un malheur passé, c'est le plus sûr moyen d'en attirer un autre.*

SHAKESPEARE.

# EN VRAC...



Les conscrits de la classe 31.



En août 80 les conscrits ont fêté joyeusement leur vingtième année.

## SAVEZ-VOUS QUE ?

- 500 millions d'êtres humains risquent de mourir de faim dans la décennie 80.
- La consommation annuelle militaire de pétrole équivaut au double de celle de toute l'Afrique.
- 6 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année.
- Tous les 3/4 d'heure, un salarié meurt en accident de travail ; toutes les minutes l'un d'eux est mutilé.
- Depuis 1945, cent cinquante conflits ont éclaté dans le monde et provoqué au moins 25 millions de morts.

HORIZONS NOUVEAUX.

## ANIMER C'EST...

*Mettre en mouvement, donner l'impulsion, activer, inciter, promouvoir, entraîner, coordonner, faire réfléchir, solliciter, remuer, encourager, reconforter, suggérer, proposer, rassurer, aviser, susciter, inspirer, insuffler, inviter...*

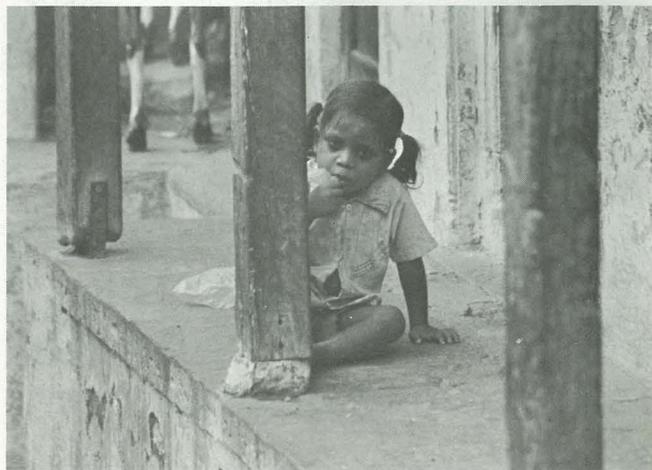
## PARFOIS, C'EST AUSSI...

*provoquer, exciter, asticoter...*

## ET LE MOINS LONGTEMPS POSSIBLE...

*suppléer, remplacer, diriger.*

**CE N'EST JAMAIS :** *exiger, dominer, intimider, fasciner, endoctriner, manier, manipuler.*



Quel est l'avenir de cette fillette, photographiée sur un trottoir en Inde ?  
(Photos mairie)

# L'équipement du Mont-Chéry

Les remontées mécaniques du Mont-Chéry datent pour les plus anciennes de 1952. Elles étaient l'œuvre de M. Paul Bourgeois qui avait déjà construit le télé Chavannes en 1947, et consistaient en un téléski transformé durant les années suivantes en télésiège débrayable.

En 1962, M. Robert Bouchet devenait propriétaire et continuait l'équipement jusqu'au col de l'Encrenaz grâce à un ensemble de 5 téléskis et d'un télésiège doublant l'ancien jusqu'à la limite de la forêt.



(Photo Mairie)

Les pourparlers qui étaient en cours depuis deux ans avec M. Bouchet ont abouti à la transformation de la société anonyme en société d'économie mixte, la S.A.E.M. du Mont-Chéry.

La commune s'est rendue acquéreur de 65 % des actions et l'Office du tourisme de 34 %.

Les études préalables ont conduit à la nécessité de prévoir les transformations et installations suivantes :

1) télécabine à grand débit jusqu'à l'altitude 1.500 ; cet emplacement jouit en effet, d'une vue remarquable sur toute la chaîne du Mont-Blanc tout en étant à l'abri des vents. Il permet en été, comme en hiver aux promeneurs de profiter de la forêt et de pouvoir redescendre facilement à pied sur Les Gets. Il donne aussi la possibilité d'équiper des pistes de fond agréables en direction du Mont-Caly,

2) construction d'un ensemble restaurant-bar avec terrasse répondant à l'afflux de clientèle,

3) télésiège de la Grande Ourse implanté de façon à dégager la plateforme d'arrivée de la télécabine et desservant des pistes faciles et d'un bon enneigement.

Les travaux devant être réalisés pour les vacan-

ces de fin d'année, il importait qu'ils puissent commencer au début mai.

Dès l'automne 1979 des concours ont été lancés auprès des constructeurs ainsi que des architectes. Le choix pour la télécabine et le télésiège s'est porté sur la société Montaz Mautino ainsi que sur M. Dutruel, architecte à Thonon, pour les bâtiments. Malgré un temps défavorable les travaux ont pu se terminer à temps et la télécabine a fonctionné dès le 24 décembre.

La construction de la gare supérieure et de l'ensemble restaurant, salle hors sac ont été grandement facilités par la construction de la route d'accès réalisée par les services communaux de voirie.

Le montant des dépenses pour les installations et les bâtiments s'élève à la somme de 22.600.000 F.

Les crédits proviennent d'emprunts réalisés auprès du Crédit Hôtelier et du Crédit National pour 9.500.000 F chacun, de la Caisse des Dépôts pour 2.000.000 F et de la CACED d'Annemasse pour 1.600.000 F.

Cet équipement moderne et fonctionnel doit répondre à la demande actuelle et permettre d'étendre les possibilités de ski sur l'ensemble du massif du Mont-Chéry.

## HORIZONS

*Voici enfin la saison bénie  
Où la nature nous ravit  
Par la beauté de ses aspects  
Par la blancheur de ses sommets.  
Les sapins qui, vers l'azur  
Lèvent leurs têtes majestueuses,  
Ont alors une allure curieuse  
Lorsque les frimas entourent leurs bras  
De mille gouttelettes transparentes  
A voir leurs branches raidissantes,  
L'on se croirait dans un monde irréel  
Où des fantômes venus du ciel  
s'exprimant dans leur langage  
Nous inviteraient à un long voyage  
Mais ne parlons pas d'une autre ère  
Et admirons sur notre bonne terre  
Les innombrables bijoux exposés  
A nos yeux, O ! combien comblés !  
Dans ce petit coin de montagne  
D'ou vagabondent mes pensées  
J'oublie vite la hargne  
Que mon cœur peut renfermer  
C'est un tourbillon de merveilles  
Que tous ces petits hameaux  
Dont les noms sonnent à l'oreille  
Tels les clochettes d'un troupeau  
N'en citons-là que quelques-uns  
Après des Gets ou bien au loin  
Les Lanchettes, Les Folliets, Les Chavannes, Gibanaz, Magy,  
Moudon, Le Tour, Le Calaman, Le Plan Ferrat, Le Pré, Le  
Grand Pré, Le Moulin, Les Perrières, Les Pesses, Les Puthays,  
Le Plan-Fert, Les Granges, Les Cornuts, Le Bennevy, Le  
Pontet, Le Nant, Le Bosson, Les Mouilles, La Sarre, Le Cry, Le  
Grand Cry.  
O ! villages pittoresques, votre candeur  
Apporte aux hommes, le vrai bonheur.*

L. P.

# LA "MERE-SAGE"

Une petite maison à l'entrée du village, une chaumière feutrée, tout imprégnée de cire, de bois qui craque, de meubles rouges façonnés par Claudius dans les années cinquante...

Claudius Pernollet, c'est le maître de cette petite maison, baptisée comme il se doit : « Pas sans peine » ; mais c'est aussi, et surtout le mari de Louise, la dernière « mère-sage » du village, comme on disait alors, c'est-à-dire la sage-femme, celle qui apportait dans les maisons paysannes tranquillité, sécurité et amitié au moment de l'accouchement.

Jusqu'en 1959, Louise Pernollet c'était « l'accoucheuse », celle que les jeunes femmes enceintes venaient consulter tout au long de leur grossesse pour vérifier la position de l'enfant, pour quémander quelque conseil, ou encore pour être délivrées d'un fils prématuré.

« Je savais toujours longtemps à l'avance, nous dit-elle, quand et où il y aurait des naissances dans le village. Les familles étaient très nombreuses, et beaucoup d'enfants mouraient en bas âge (la moitié environ entre zéro et 5 ans), si bien qu'en prenant congé après un accouchement, certains papas me criaient invariablement : « A l'an qu'vint ».

Mais comment en 1925 déjà, dans ce petit village de montagne

retraité du monde — Les Gets — Louise Pernollet eut-elle l'idée de devenir sage-femme ? C'est la question que nous lui avons posée : « C'était en 1923 ; je m'étais rendue à Cluses auprès de ma sœur qui accouchait. Mme Mino était venue l'assister et je ne sais pas pourquoi la profession m'avait plu. J'avais 22 ans. J'étais déjà mariée et mon mari ne me fit pas de difficultés. Comme dit Claudius : « on est courageux quand on est jeune ».

Ainsi, sans plus attendre, je demandai à être admise à l'école d'apprentissage des sages-femmes à Chambéry. Je commençai en automne 1923 et j'y restai 2 ans. Une fois que j'ai eu mon diplôme, à Grenoble, je regagnai mon foyer, au début de l'année 1925, impatiente de me mettre à la tâche. Et il n'y avait pas de quoi chômer ! La dernière sage-femme, Marie Anthoiz, des Plans, était décédée en 1918 et il n'y avait plus personne, sauf pendant quelque temps, la Fine du Champé qui allait aider du mieux qu'elle pouvait. Elle n'avait sûrement pas fait de stages, ni passé aucun diplôme, mais les gens étaient bien contents de la trouver. Elle allait n'importe où, à n'importe quelle heure, et par tous les temps, même l'hiver. Claudius qui à sa manière, vécut lui aussi toute la chronologie et l'agitation des matehnières du village nous interrompt : « Je me souviens qu'une fois le futur papa (Edmond des Cornuts) avait dû porter sur ses épaules la sage-femme pour aller jusqu'à la maison, tant qu'il y avait des paquets de neige ».

« J'ai travaillé de 1925 à 1959, continue Louise, surtout aux Gets, mais aussi dans les alentours, comme à Essert-Romand, ou à Saint-Jean, où j'étais même restée 3 jours, une fois. Je mangeais avec la famille et je restais la nuit s'il le fallait. Mais pas pour dormir : je devais veiller et attendre que le travail se fasse. Parfois, quand le bébé ne semblait pas décidé à venir, je repartais et j'allais chercher le docteur qui venait avec les fers. D'autres fois, quand l'enfant mettait trop de temps à sortir, je devais le tapoter, le prendre par les pieds et même lui faire la respiration artificielle. J'emportais toujours avec moi une petite trousse où je mettais de la teinture d'iode, une brosse pour les ongles, des désinfectants, et une paire de ciseaux pour couper



Après une vie bien remplie, Claudius et Louise Pernollet vivent une paisible retraite dans leur chalet « Pas sans peine », aux Clos. (Photo Mairie)

le cordon. J'avais également une blouse pour être toujours propre ».

Lorsqu'on lui a demandé si c'était là un métier bien payé, l'ancienne sage-femme a commencé par hausser les épaules : « C'est une profession ingrate, a-t-elle répondu. Il n'y a pas de reconnaissance... Maintenant, pour voir combien je touchais par naissance, il n'y a qu'à regarder dans mon cahier ». La moitié des habitants de la commune sont là, alignés sous les colonnes mensuelles et annuelles du cahier de Louise Pernollet. « Garçon vivant, fille vivante », y lit-on et plus bas « enfant mort et macéré », ou « fausse-couche », ou encore « fille prématurée », etc... Quant au traitement nous dit-elle, ce n'était pas une grosse somme car la commune me donnait une indemnité (1.000 F pour l'année), si bien que pour chaque enfant je ne touchais que 20 F en 1925, puis ça a été en augmentant.

Personnage bienveillant et réconfortant à l'heure des premières douleurs, la « mère-sage » devait voir son rôle s'estomper en cette seconde moitié du siècle. L'hospitalisation généralisée assure aujourd'hui hygiène, sécurité, confort, tranquillité et les sages-femmes elles-mêmes ne contestent pas que la maternité et la clinique offrent maintenant un ensemble de conditions favorables que le domicile même confortable ou le logement pauvre ne peuvent réunir. Mais en dépit des énormes progrès accomplis sur le plan de l'hygiène et de la technique, l'hospitalisation ne peut offrir la douceur du climat familial, ni la tranquillité apportée au moment de l'accouchement par la présence de la sage-femme. Car n'est-il pas naturel, après tout, que le foyer soit le premier abri de l'enfant.

D. M.



A l'école des sages-femmes à Chambéry. (Photo Lançon, Chambéry)

## **TESTAMENT D'HONORABLE FRANÇOIS A FEU ETIENNE GREVAT DU 27 FEVRIER 1782**

L'an mil sept cent huitante deux (1782) et le 27 du mois de février, après-midi, au lieu des Cornelières, rière la paroisse des Gets et dans la maison d'habitation du testateur cy-après nommé, par devant moy Nicolas Anthonioz, notaire royal soussigné et présents les témoins susnommés s'est personnellement établi et constitué honorable François à feu Etienne Grevaz, natif et habitant de ladite paroisse, lequel de son plein gré, étant sain de son bon sens mémoire et entendement, comme en a consté (constaté) à notaire et témoins, par son juste raisonnement quoique détencé de maladie corporelle dans son lit à fait et fait, fait et ordonne sa dernière volonté nuncupative et son dernier testament nuncupatif comme s'en suit, en se munissant au préalable du vénérable signe de la sainte Croix, en disant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il, élisant sa sépulture dans le cimetière de ladite paroisse en la place de ses prédécesseurs, laissant les aumônes, obsèques et frais funéraires à la discrétion de ses héritiers bas-nommés, lesquels il charge et engage de faire dire et célébrer dans l'année de son décès pour chacun vingt livres de messes pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, item, donne et lègue ledit testateur à chaque confrérie érigée en l'église de ladite paroisse et à la boîte des ames d'icelles dix sols, payables à chacune d'icelles dans l'année de son décès, item, donne, lègue ledit testateur et par son institution particulière délaisse à la Marie Grevat sa fille, femme de Pierre Géroudet la somme de cinq livres payables dans une année dès son décès, sans intérêt, et au moyen tant du susdit légat que de la constitution totale à elle faite par contrat du second avril mil sept cent soixante quatre, qu'encore de l'augmentation de dotte aussi par lui à elle faite, par autre contrat du six octobre mil sept cent soixante huit, tous deux reçus et signés par moy dit notaire ; il prive dejette et exclue sadite fille Marie de tous ses biens, item, donne et lègue ledit testateur aux François et Joseph Grevat ses deux fils, tous les acquis qu'ils ont faits, de même que toutes les deptes qu'ils ont payés pour avoir iceux fait les paiements du tout de leurs propres épargnes ainsi qu'il le déclare, item donne et lègue à tous autres prétendants droits en son hoirin cinq sols, payables aussitot qu'ils en auront fait conster (constater) au moyen de quoi il les prive dejette et exclue de tous ses biens, et je dis notaire a interrogé ledit testateur pour savoir q'il voulaï laisser quelque chose aux hôpitiaux respectifs de la Charité du présent lieu et à celui de la province, à quoy l'aurait exhorté de même qu'à l'hospital des Saints Maurice et Lazare, de tout quoy il s'est excusé disant n'être en faculté de ce faire, et d'autant que le chef et fondement de tous testaments est l'institution héréditaire, à cette cause ledit testateur nomme oui et institue à la haute et intelligible voix par ses héritiers universels dans tous et un chacun ses biens, meubles, immeubles, droits, titres et actions généralement quelconque desquels il en a un dessus disposé, à savoir lesdits François et Joseph Grevat ses susdits deux fils et

chacun d'eux dans les parts et portions qui leur sont respectivement tombées un partage par contrat entre eux passés, de son autorité le vingt trois août 1780, aussi reçu et signé par moy dit notaire, sauf néanmoins un particule de terres et le d'environ un demi quart d'orge située au devant du four des Cornelières qu'en vertu des susdits partages est tombé au lot dudit Joseph appartiendront dès à présent audit François à l'exclusion d'ice-luy, de même que les deux frênes devant dite maison des Cornelières aussi audit François qui par ce moyen relachera aussi audit Joseph son frère sa part du chosal situé du côté du vent de la maison de ce dernier, dudit lieu des Cornelières, voulant encore ledit testateur que ses héritiers partagent du haut en bas la pièce de terre du plan par égale contenance, et par lesquels dit héritiers ledit testateur veut et entend les légats par lui faits être payés et ses volontés ponctuellement accomplies selon la forme et la teneur du présent qu'il veut être son seul et dernier testament nuncupatif et que s'il ne fait valoir comme tel il vaille par droit de codicille ou donation à cause de mort et par tous autres moyens qu'il pourra mieux valoir et être sentence de droit, cassant, annulant, révoquant tous autres testaments codicille et donation à cause de mort qu'il pourrait avoir fait avant le présent, telle étant sa dernière volonté nuncupative qu'il a requis je dis notaire de rédiger par écrit et les témoins bas nommés par moy connus et appelés d'un être mémoratif et autres clauses requises, fait et prononcé audit lieu en présence des honorables François à feu Mathieu Sermonet, Etienne à feu Guérin Bergoend, Joseph à feu Alexandre Bergoend, Charles à feu Jacques Anthonioz, Claude à feu François Coppel, Philibert à feu Jacques Bastard, et Jean Joseph à feu Joseph Gindre tous sept natifs et habitant de ladite paroisse, témoins requis, droit de rébellion, trois livres, outre papier et visite ayant lesdit Etienne Bergoend et Charles Anthonioz seul des témoins signés au bas de la minute du présent ledit testateur avec les cinq autres témoins ont fait leur marque, pour ne savoir ni écrire ni signer de ce engens par moy notaire, de ce recevoir requis qui ait le présent écrit aux familles vingt-huitième vingt-neuf et trente de madite minute ou il contient cinq pages compris le verbal et ais ensuite aujourd'hui premier octobre mille sept cent huitante trois icelluy levé, collationné, signé et expédié auxdits héritiers après avoir été insinué au Bureau du Tabellion de Cluses au folio quatre cent quarante du premier volume du livre de ladite année mille sept cent huitante deux et payé pour le droit trois livres à forme de reçu du sieur Joseph François Jorand secretaire insinuateur du sept avril même année.

Nicolas ANTHONIOZ, notaire

Je soussigné confesse avoir reçu de François Grevaz dix livres onze sols a compte du légat ci-devant fait par son feu père aux Gets ce huit septembre mille sept cent huitante huit.

J. F. MUGNIER, prêtre

# Tirage au sort

## UN PEU D'HISTOIRE :

*De 1792 à 1813, la Savoie a été annexée par la France. De 1813 à 1860, elle fit partie des Etats sardes, le Duc de Savoie étant roi de Sardaigne depuis 1718.*

*Sous le régime sarde, une partie de nos compatriotes étaient soumis au service militaire, et le choix était fait par tirage au sort. Avant d'en connaître les résultats, certains pères de conscrits constituaient une caisse commune et s'engageaient par un acte notarié, à verser cet argent aux jeunes qui seraient appelés à faire le service militaire.*

*Voici une de ces conventions.*

*Conventions passées entre les sieurs  
Alexandre Bergoend, Michel Mugnier, Jean Baud,  
Guérin Gallay et François Martin,  
au sujet du tirage au sort de la classe de 1818  
du 25 octobre 1838*

L'an mil huit cent trente huit, le vingt-cinq du mois d'octobre à deux heures après-midi, en la ville de Taninges, dans mon étude, par-devant moi, Joseph Jaquier, notaire public de résidence audit lieu, assisté des témoins ci-après nommés ; ont comparu les sieurs Alexandre à feu Mathieu Bergoend, Michel à feu Jean-Baptiste Mugnier, cultivateurs nés et domiciliés en la commune des Gets, Jean à feu Claude, François Baud, propriétaire né aux Gets, habitant à Morzine, agissant sous le cautionnement solidaire du sieur Guérin à feu Aimé Veuillet natif de Saint-Jean d'Aulps, aussi demeurant à Morzine ici comparant, Guérin feu François Gallay, cultivateur né et domicilié à La Côte d'Arbroz et François feu Jean Martin agissant sous le cautionnement solidaire du sieur Jean Martin son frère, ici comparant, tous deux cultivateurs nés et domiciliés à La Côte d'Arbroz, lesquels de plein gré ont réciproquement déclaré faire et conclure ensemble les conventions suivantes, savoir : lesdits Bergoend, Mugnier, Baud, Gallay et Martin étant dans le cas soit les fils de ces quatre premiers et ledit sieur Martin lui-même, de concourir au tirage au sort qui doit avoir lieu demain en cette ville pour la classe de mil huit cent dix huit dont ils sont inscrits, ont convenu de mettre en fond au profit de leur présente société, chacun une somme de deux cent cinquante livres neuves, formant un capital de douze cent cinquante livres neuves qui appartiendront de plein droit et en toutes propriétés par égales parts et portions, à ceux desdits inscrits qui auront le sort et seront désignés à partir pour le service militaire, se soumettant tous solidairement de compter et payer les sommes susconvenues et promises aux époques ci-après fixées et de la manière suivante, savoir : cent livres neuves aujourd'hui par chacun d'eux, qui resteront déposées entre les

main d'une personne de confiance jusqu'après le conseil de recrutement qui doit avoir lieu le vingt novembre prochain ou après le quitus de ladite classe et cent cinquante livres neuves par chaque coassocié dans deux années à dater de ce jour avec intérêts au cinq pour cent l'an avec conventions faites entre ceux-ci que si pendant une année à dater dudit tirage quelqu'un de cette société soit desdits inscrits venait à être appelé et réclamé pour le susdit service, dans ce cas ceux-ci auraient droit à la somme totale mise en fonds, de la même manière et dans la même proportion que ceux qui seraient déjà en activité de service, comme aussi si pendant ladite année ceux de la présente société, qui viendraient à désertir et mettre des autres de leurs coassociés dans le cas de partir et servir à leur remplacement, ces premiers seront tenus de restituer à ceux-ci avec dommages-intérêts, tout ce qu'ils auraient perçus et exigés en vertu des présentes conventions auxquelles les parties promettent de se rapporter et conformer chacune en ce qui les concerne aux peines de droit, sous l'obligation et constitution de tous leurs biens respectifs présents et avenir, ledit sieur Veuillet entendant se rendre caution solidaire pour les Jean et François Baud, père et fils, et acte dont la minute a été lue et son contenu prononcé aux parties à haute et intelligible voix en présence des sieurs François feu François Anthonioz, cultivateur né et demeurant aux Gets et Pierre Perrier, teinturier né à Annecy, habitant en ce lieu, témoins requis ; lesdits Bergoend, Mugnier, Baud, Martin et Perrier ont tous signé à la minute de cet acte où les autres parties et ledit sieur Anthonioz ont fait chacun leur marque étant illettrés ; une copie de cet acte a été innommée au bureau de Cluses, le vingt trois novembre même année sous le n° 1773 folio 181 au droit de sept livres et soixante et un centimes par M. Turrel, insinuateur.

La copie présente a été livrée à ma prière par Mlle Joséphine Jacquier et délivrée à Michel Mugnier ce 27 novembre 1842.

Joseph JACQUIER, notaire.

*La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité sous des angles différents.*

GHANDI.

# MONOGRAPHIE DES GETS

PAR L'ABBE BERGOEND

CHAPITRE PREMIER (suite)

Article XV. — Les Folliets § 4.

Présentement revenons sur la route et marchons droit au village des Folliets. Le site est une belle côte en forme d'amphithéâtre. C'était autrefois un terrain inculte, des landes couvertes d'arbustes de toute espèce qui, au temps de la belle saison, se couvraient de feuilles, et ont probablement fait donner à cet endroit le nom tout naturel de lieu feuillé, et dans un sens absolu Les Folliets ; mot patois qui ne peut guère avoir un autre sens.

Il y a plus de 260 ans (1) qu'une seule famille du nom d'Anthonioz vint se fixer dans ce lieu solitaire et inculte. Une seule habitation fut d'abord construite au milieu des vastes terres qui suffirent aujourd'hui à l'alimentation d'un village plutôt considérable. Les produits étant surtout en foin, et l'industrie des premiers propriétaires se porta nécessairement sur l'éducation du bétail, et en particulier des chevaux dont ils firent continuellement un commerce fort lucratif.

La famille Anthonioz des Folliets devint riche et un inventaire fait à la mort de Claude-François Anthonioz, il y a 136 ans (vers 1750), porte à 40.000 livres anciennes de rente : 24 chevaux et 12 vaches dans les écuries ; un grenier tout rempli, et le reste à l'avenant. Les partages, comme il arrive toujours, ont détruit cette belle fortune de paysans montagnards.

## La Cullaz § 5.

A quelques minutes plus bas que Les Folliets, du côté du Nord-Est, on rencontre quelques habitations qui forment le petit village de La Cullaz. Ce nom lui vient probablement des premiers propriétaires qui s'appelaient Culaz. Il y a eu aux Gets, deux notaires, père et fils, du nom de Cullaz (1637), ce sont peut-être eux qui ont laissé leur nom au petit village dont il s'agit. Il en est ici comme aux Ramus dont j'ai parlé à l'article 14, la famille a disparu du pays et a laissé son nom au site qu'elle habitait.

## Article XVI. — Hameau du Nant

Je reviens au chef-lieu, soit au village de l'Eglise, pour reprendre la grand'route de la vallée d'Aulps. La Côte de

(1) (vers 1620)



Le hameau du Chot avec en arrière-plan La Côte d'Arbroz et le Roc d'Enfer.  
(Photo archives)

l'Envers, à droite du voyageur, est entièrement couverte de bois de sapins jusqu'aux confins de Morzine ; mais tout le bas de l'Adroit, le long du torrent, est bien cultivé, et parsemé d'assez jolies moissons qui portent le nom commun du Nant.

Nant, dans le patois des Gets et dans celui de beaucoup d'autres pays est synonyme de torrent où plutôt de rivière. Le nom de Nant, donné à cette longue lisière cultivée et habitée, vient donc du nom patois de la rivière qui coule au bas et qui va se jeter ensuite dans la Dranse.

En sortant du village de l'Eglise, à 100 pas environ, existait, à gauche et au bord de la route, une maison dont j'ai vu moi-même les ruines. Cette maison portait le nom patois de « l'Epeteau » soit hôpital en français. C'était une donation faite par André Delavay du Chot en faveur des pauvres de la paroisse des Gets qui avaient droit aux revenus des attenances de cette maison, ou plus vraisemblablement d'une partie de cette propriété. Chaque année ces revenus étaient distribués aux pauvres par l'autorité compétente. Cette donation charitable a survécu aux ravages des temps, et les aumônes de l'hôpital fondé par André Delavay se font encore aujourd'hui.

J'ai souligné ci-dessus les mots d'une partie de cette propriété, voici pourquoi : je lis dans une clause du testament de M. Bergoënd qu'il lègue à un futur vicaire régent, idoine à l'instruction de la jeunesse, les revenus d'une maison et de ses dépendances dont les indications sont précisément celles de la maison de l'Epeteau qui nous occupe, et avec prière aux Communiers de la paroisse des Gets, de ne pas entraver au vicaire la jouissance d'une certaine parcelle de terre enclavée dans les biens sus légués, de la dépendance de la fondation de l'hôpital faite par feu André Delavay.

Ceci voudrait dire que la propriété de l'Epeteau appartenait en partie à la Fondation d'André Delavay, et en partie à M. Bergoënd qui la légua pour l'entretien d'un vicaire régent. Au-delà du torrent, en droite ligne de l'Epeteau et toujours à gauche du voyageur, est située une autre jolie propriété portant le nom de Pontet ou de petit pont.

Suivons la grand'route le long des champs et des prairies appelée aujourd'hui Champ Bovard. Cette longue plaine appartenait aussi à M. Bergoënd, et est appelée dans son Testament, Champ Bonnard. Au bas de cette plaine, précisément en bas de la scie que l'on voit à droite, M. Bergoënd fit bâtir une chapelle dédiée à la Très Sainte-Trinité qu'il dota convenablement. Rien excepté le souvenir n'existe plus de cette chapelle.

*Les inventions des hommes vont en avançant  
de siècle en siècle. La bonté et la malice du  
monde en général restant les mêmes.*

PASCAL.

Le notaire Nicolas Anthonioz du chef-lieu a escamoté les revenus, et la chapelle est tombée en ruines, puis complètement disparue.

Depuis les maisons des Nants, en avançant dans la même direction, on rencontre une belle maison appelée le Chot située au milieu d'une campagne fertile et qui ne manquerait pas d'un certain agrément si la vue pouvait s'étendre sur un plus vaste horizon. La position renfermée ou plutôt enfoncée de ce local, son exposition au midi, le pourtour des hauteurs qui l'habitent, tout cela contribue à en faire le lieu le plus chaud des environs, et c'est peut-être là le motif de sa dénomination ; car, en patois, la partie continuellement chauffée d'une habitation, c'est-à-dire la cuisine, est pareillement nommée le « Chot ».

C'est là que sont nés les deux frères Delavay, prêtres dont l'aîné Joseph fit construire l'élégante chapelle, dédiée à Notre-Dame Immaculée. Il la fit construire sur sa propriété des Mouilles, au-delà du torrent, et au bord de la grand'route qui mène dans la vallée d'Aulps. Le cadet, Jean-Marie, prit le sage parti de tout abandonner pour tout gagner. Ce jeune prêtre, d'un esprit fin et d'un cœur excellent, partit il y a quelques années pour les Missions de Chine, où il réussit à merveille.

## Article XVII. — Château du Couard ou Cuar

A une portée de fusil du Chot, on rencontre le petit village du Couard, dont la position est fort gracieuse : c'est un plateau bien abrité, fertile et couvert d'arbres fruitiers. Quels que puissent être ces avantages du sol, le Couard a un autre titre à la mention spéciale que je dois en faire dans ma description topographique ; c'est le souvenir de son ancien château dont personne, ni ici, ni dans les environs, ne connaît l'histoire, et dont on aperçoit plus que quelques légères ruines.

Pour me libérer de toute responsabilité, soit interprétative, soit historique, je vais laisser la parole à M. l'avocat Tavernier, présentement juge de paix à Taninges, qui a bien voulu me faire part de ses fructueuses recherches. Je me propose de transcrire plus loin tout le précieux travail de M. Tavernier : « Après le Chot, se trouve le Plan-Couard sur un étroit plateau où campe l'ancienne tribu des Delavay (de Via).

« Au nord-est du village, cette langue de terre va en s'amincissant en dos d'âne ; elle se termine par une espèce de promontoire escarpé entre deux ravins profonds ; on le désigne vulgairement sous le nom de « Arêta panfon ». Son extrémité forme une petite plaine inclinée vers la vallée d'Aulps. Le site est solitaire ; des touffes de trembles nains, de bruyères, de myrtilles tapissent le sol couvert de mousse, à l'ombre des sapinettes. En face s'élève le joli coteau d'Arberoz. Par intervalle, on entend les cris du faucon dans les airs, ou le roucoulement du ramier dans les futaies voisines.

Dès longtemps, ce lieu s'appelle le Couard, nom gaulois terminé à la germaine et qui signifierait le bois.

D'où M. Tavernier, avocat et juge de paix du mandement de Taninges a-t-il pu extraire ce nom gaulois terminé à la germaine et qui signifierait bois ?

Tandis que lui-même affirme, çà et là, que notre patois du Faucigny et de la Savoie tout entière est un reste de la langue romane. Or, d'après la langue romane, fille de la langue latine, mon interprétation de Cauda, fin du col des Gets est seule légitime.

Cauda, latin. — Coda, italien.

Cona ou Cavoua en patois. Voilà autant de noms qui sont les radicaux de Cadordo, italien et couard, français, et qui signifient fin, queue, dernier. Comme le Couard ou Couar est la fin, la queue et la dernière position des Gets et des domaines des sires du Faucigny.

Trêve de discussion avec M. Tavernier dont les interprétations individuelles manquent de preuves, mais dont les recherches historiques sont excellentes.

Il advint un jour que le silence de ces lieux fut troublé d'une manière étrange. Nombre d'hommes montent et redescendent la pente rapide qui mène au torrent, portant les uns des pierres, les autres du sable. Le marteau résonne sur les blocs vierges, la cognée retentit dans la forêt. On trace une enceinte, des murailles se dressent, et bientôt on voit apparaître un Castrum sur le Cap désert. Aimon II, seigneur de Faucigny, venait d'y bâtir une forteresse, entre l'année 1202 et l'année 1233.

Ce fut là une œuvre entreprise d'un coup de tête, également désagréable à l'abbé d'Aulps et aux moines de Contamine, dont les possessions allaient se trouver menacées par la présence d'une garnison. Aussi le château était à peine achevé que Pierre, abbé d'Aulps, et le prieur de Contamine, portèrent plainte au seigneur Aimon.

Ce prince qui fut l'aïeul de Béatrix, fondatrice de Milan, aussi religieux que brave dit la chronique, eut une longue et glorieuse carrière, et quoique engagé dans les affaires de son temps, il fit beaucoup de bien aux monastères. Il fit donc droit à la requête, et démolit la nouvelle construction, ajoutant qu'il n'en construirait plus en cet endroit, ni sur les terres respectives des requérants, depuis l'abbaye d'Aulps, jusqu'à Châtillon. Il leur confirme en même temps toutes les donations antérieures, les assure de sa protection, et donne aux religieux d'Aulps tous les hommes à lui qui se seraient retirés sur leurs terres.

Jeune écolier, j'ai été souvent, en compagnie d'autres étudiants, me promener sur la terrasse du Couard où l'on pouvait alors découvrir des restes de murs en maçonnerie ; depuis, ces ruines ont disparu ; elles ont été entraînées avec le sol sablonneux dont est formé le plateau qui les portait dans les précipices où gronde le torrent de Bochard. La terrasse continue à s'émietter, et un jour viendra où le Plan du Château, c'est ainsi qu'on l'appelle encore, ne sera plus lui-même qu'un souvenir.

Echos Paroissiaux des Gets 1925  
(à suivre).

*Le bonheur humain est fait de tant de pièces qu'il en manque toujours une.*

BOSSUET.

# Année scolaire 1979-1980



Institutrice :  
Mlle Marie-Cécile PARIS



Institutrice :  
Mlle Pascale CHARDON



Institutrice :  
Mlle Michèle DUNAND

281. LES GETS et Roc de Tavaigneuse



AU COL DES GETS (Haute-Savoie) — Hôtel National et Groupe Scolaire



## LA MAIRIE-ECOLES

Construit en 1908, le bâtiment abritant la mairie et les écoles communales a subi de grosses réparations en 1962.

En 1980, l'extérieur et la toiture ont été entièrement rénovés ce qui donne une nouvelle jeunesse à cet immeuble public âgé maintenant de 72 ans.

On peut voir sur nos clichés le chef-lieu avant, après la construction et après la rénovation.

(Photos Mairie des Gets)

